Étiquette | White papers | Coupons | Other | Image

MERCK SANTÉ ANIMALE
Intervet Canada Corp.
16750 ROUTE TRANSCANADIENNE, KIRKLAND, QC, H9H 4M7
Commande par téléphone: 514-428-7013
Contactez-nous sans frais au: 866-683-7838
Fax: Commande par téléphone 888-498-4444
Site Web: www.merck-sante-animale.ca

Tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude de l'information ci-incluse. La responsabilité est aux lecteurs de se familiariser avec l'étiquette du produit Canadien ou le feuillet d'information de l'emballage.

Ectiban® 25 ANTI-MOUCHES

Merck Santé animale

TRAITEMENT DE SURFACE

GROUPE 3 INSECTICIDE

MOUCHES DES CORNES

MOUCHES FACIALES

MOUCHES NOIRES/MOUSTIQUES

POUX

AGRICOLE

INSECTICIDE À BASE DE PYRÉTHROÏDE/CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Perméthrine 240 g/litre

N° D'HOMOLOGATION 15701 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

MODE D'EMPLOI

PULVÉRISATION RÉSIDUELLE DE BÂTIMENTS : Contre les MOUCHES DOMESTIQUES et les MOUCHES PIQUANTES DES ÉTABLES, dans les salles de traite, aires d'attente, poulaillers, écuries, étables et porcheries.

Pulvérisateur à dilution - Mélanger 20 mL de l'anti-mouches ECTIBAN® 25 dans 2,5 L d'eau et appliquer sur 100 m^2 de surface inerte.

Nébulisateur électrique - Diluer 20 mL de l'anti-mouches ECTIBAN 25 dans 75 mL d'huile diesel ou d'eau par 100 m^2 de surface à traiter. Pulvériser directement à une distance de 2 à 2,4 m de la surface à traiter. PORTER UN MASQUE À CARTOUCHE OU ANTIPOUSSIÈRES POUR ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. Sortir les animaux des bâtiments avant d'entreprendre l'arrosage et laisser s'écouler une heure avant de les remettre en stabulation.

L'emploi de tout insecticide résiduel doit être complété par un programme sanitaire adéquat, y compris la destruction des sites de reproduction des mouches. Ne pas appliquer les mélanges de pulvérisation susmentionnés directement sur les animaux ou les volailles. Suivre les instructions ci-dessous pour la pulvérisation directe sur le bétail et la volaille. Ne pas pulvériser dans des endroits où se trouvent des aliments destinés aux humains et aux animaux. Ne pas vaporiser en brouillard dans l'air. Ne pas contaminer le lait ou les instruments qui servent à la manipulation du lait. Utiliser quand la laiterie ne fonctionne pas. Nettoyer à fond tous les ustensiles entrant en contact avec les produits laitiers avant de remettre la laiterie en marche.

TRAITEMENTS TOPIQUES

(1) PULVÉRISATION

Vaches laitières -	Non en lactation Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant le début de la lactation. Garder un intervalle de 7 jours entre la dernière pulvérisation et l'abattage.	
Insectes	**Dose**	**Application**
mouches des cornes mouches faciales mouches noires moustiques	Mélanger 200 mL dans 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Appliquer 1 à 2 L du mélange de pulvérisation sur tout le corps de chaque animal. Mouches des cornes et mouches faciales : répéter au besoin, mais pas plus d'une fois toutes les 2 semaines. Mouches noires et moustiques : répéter le traitement après 8 jours, au besoin.
mouches des cornes	Mélanger 20 mL dans 1 L d'eau dans un pulvérisateur à	Appliquer de 25 à 50 mL du mélange de pulvérisation sur chaque animal. Appliquer sur la face et les épaules. Répéter au besoin mais pas plus d'une fois toutes les 2 semaines.

mouches faciales	basse pression.	
poux	Mélanger 200 mL dans 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser jusqu'à ce que l'animal soit complètement couvert. On recommande un deuxième traitement après un intervalle de 14 à 21 jours.
Bétail de boucherie mouches des cornes, mouches faciales, poux, mouches noires, moustiques	Mélanger 200 mL dans 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser jusqu'à ce que l'animal soit complètement couvert. Poux : on recommande un deuxième traitement après un intervalle de 14 à 21 jours. Mouches noires et moustiques : répéter le traitement après 8 jours, au besoin. Garder un intervalle de 7 jours entre la dernière pulvérisation et l'abattage.
Tiques d'Anderson	Mélanger 200 mL d'insecticide dans 100 L d'eau dans un pulvérisateur à haute pression (1,5 g de principe actif / animal / application).	Ne pas pulvériser plus de 3 L du mélange le long de la ligne de dos de l'animal, de la tête à la queue, en utilisant une pression suffisante pour que le produit parvienne jusqu'à la peau. Appliquer le traitement avant de conduire les animaux dans les pâturages infestés de tiques. On recommande d'appliquer un deuxième traitement de 2 à 3 semaines plus tard si l'on constate une paralysie imputable à une infestation par les tiques.
Moutons mélophages (barbin) du mouton	Mélanger 200 mL à 50 L d'eau dans un pulvérisateur.	Asperger l'animal jusqu'à ce qu'il soit complètement couvert. Ne pas administrer plus de 150 mL de solution diluée par animal. Appliquer une fois par année. Le traitement doit être administré en automne ou en hiver avant l'agnelage et la tonte. Ne pas traiter les animaux malades. Ne pas contaminer les mangeoires et les abreuvoirs. Ne pas appliquer sur les agneaux et sur les moutons moins de 90 jours avant l'abattage.
Volailles lyponisses des volailles	Mélanger 200 mL dans 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Appliquer 4 L du mélange de pulvérisation pour 100 oiseaux. Pulvériser à partir du bas pour bien couvrir le cloaque. Ne pas abattre moins de 7 jours après le traitement.

(2) GRATTOIRS DORSAUX/GRAISSEURS AUTOMATIQUES (Pest-Doom, Lewis)

Pour le traitement du bétail de boucherie au pâturage à l'aide de graisseurs à accès libre ou forcé. Ne pas utiliser chez des vaches laitières en lactation.

Insectes	Dose	Application
Bétail de boucherie mouches noires moustiques	Diluer 200 mL dans 10 L d'huile légère	Régler le débit des graisseurs automatiques de façon à ne pas dépasser 0,125 g de perméthrine par animal par jour. Allouer un intervalle d'un jour entre la dernière application et l'abattage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE : L'anti-mouches ECTIBAN 25 renferme de la perméthrine (un insecticide du groupe 3), une pyréthrine de synthèse. Toute population d'insectes peut comprendre des individus qui présentent une résistance naturelle à la perméthrine ainsi qu'à d'autres insecticides du groupe 3. L'exposition continue ou répétée à ce groupe d'insecticides entraîne rapidement l'émergence d'insectes nuisibles résistants, ce qui peut mener à l'inefficacité du produit. Au Canada, une résistance à la perméthrine a déjà été observée dans des populations de mouches des cornes. Par conséquent, ce produit devrait être utilisé conformément aux stratégies de gestion de la résistance en vigueur.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide ECTIBAN 25 avec des insecticides d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes nuisibles.
2. Utiliser des insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
3. Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
4. Consulter les autorités provinciales et le spécialiste local des interventions sur le terrain pour toute autre mesure relative à la gestion de la résistance aux pesticides et/ou à la Lutte intégrée visant à limiter la population d'insectes nuisibles pour les bovins dans votre secteur.
5. Pour plus d'information ou pour signaler les cas possibles de résistance, communiquer avec Intervet Canada Corp. au (866) 683-7838.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF SI INGÉRÉ. Éviter le contact avec les yeux. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Si le produit entre en contact avec les yeux, garder les paupières

écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si le produit entre en contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : En provoquant le vomissement chez une personne ayant accidentellement ingéré cette substance légèrement toxique, on peut augmenter le risque de pneumonie chimique ou d'oedème pulmonaire imputable à l'aspiration d'un solvant hydrocarburé. Ne provoquer le vomissement que sous la surveillance d'un professionnel de la santé.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION : Garder le contenant fermé quand il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer près des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression, puis verser l'eau de rinçage dans le réservoir de pulvérisation. Respecter tout règlement provincial qui préconiserait un nettoyage supplémentaire des contenants vides avant de les jeter. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Éliminer le récipient conformément aux règlements provinciaux. Si le produit se répand ou s'écoule sur le plancher ou sur le pavé, l'absorber avec du sable, de la terre ou un absorbant synthétique. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est très toxique pour les poissons. Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques en favorisent la dissémination à partir de l'endroit traité. Ne pas contaminer l'eau en y nettoyant l'équipement ou en y jetant les restes du produit. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES : Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

® Marque déposée d'Intervet Inc., utilisée sous licence.

Intervet Canada Corp., filiale de Merck & Co., Inc., 16750, route Transcanadienne, Kirkland QC H9H 4M7

1 866 683-7838

473 mL	144656 R1

CPN: 1308231.1

By using this site, you agree to the **Terms of Service** and **Privacy Policy**.

Updated April 12, 2018

Copyright 2018 - Animalytix LLC